

Tarifs 2027

1. Tarifs des courses régionales

Course Coupe de Ligue CN

En euro	Licenciés FFCO et	Équivalents (<i>taxe fédérale inclut</i>)	Non licenciés	FFCO
	Jeune 18 ans et -	Adulte 19 ans et +	Jeune 18 ans et -	Adulte 19 ans et +
Tarifs	7 à 9	10 à 12	9 à 11	12 à 14

Championnat de Ligue

Tarif	Jeunes 18 ans et -	Adultes 19 et +
Individuels	9	12
Relais ou équipe (par personne)	7	9
Clubs (6 relayeurs)	52 pour l'équipe	

Rand'O orientations

Tarif libre

2. Titres de participation

Tarif	Part Ligue	Part FFCO	Total
Pass'loisir santé (pas de chronométrage ni classement, limité au circuit jaune, valable 1 jour)	0,73	1,10	1,83
Pass'découverte compétition (chronométré, signature du QS, limité au circuit jaune, valable 1 jour)	1,10	1,83	2,93
Pass'compét / Pass'évent (chronométré, signature du QS, valable pour tous les circuits, valable 1 jour pour le pass'compét et pour la durée de l'évènement pour le pass'évent)	3,66	3,66	7,32

3. Remboursement des frais des délégués/arbitres régionaux et des contrôleurs des circuits régionaux sur les courses régionales

Délégué/arbitre régional

- Les frais de déplacements du délégué/arbitre régional sur les courses régionales sont pris en charge par la Ligue. Le jour de la course, les éventuels frais de restauration et d'hébergement du délégué/arbitre régional sont à la charge de l'organisateur.

- En cas de nomination d'un nouveau délégué/arbitre régional à la demande de la structure organisatrice de la course, les frais de déplacement de celui-ci seront à la charge de ladite structure et non plus de la Ligue.
- Les frais de déplacements du délégué/arbitre régional sur les courses départementales inscrites au CN ainsi que ses éventuels frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'organisateur.

Contrôleur des Circuits régional

- Pour les courses du groupe régional, le contrôleur des circuits est validé par la Ligue sur proposition de la structure organisatrice
- Ses frais de déplacement sont pris en charge par la structure organisatrice.

4. Adhésion Ligue

Adhésion :

- Clubs : 20 € + nombre de licenciés au 31/12/N-1 * (1,50€)
- CD : 70€

5. Aide aux nouveaux clubs

1° année = 200€
2° année = 100€
3° année = 50€

6. Aide à la formation des diplômés nationaux

Remboursement des frais de formation, hébergement et restauration sur présentation des justificatifs.

7. Aide aux formateurs

Aide de 200€ par week-end au club ou CD qui fournit un formateur.

8. Remboursement frais kilométrique

Remboursement à hauteur de 66% du barème 7CV (non électrique)
Les frais de péage sont remboursés sur présentation du justificatif.

Formulaire de remboursement disponible à cette adresse : <http://frais.lauraco.fr/>